

Réforme portuaire : les détachements interviendront en mai

La réforme des ports a franchi une étape décisive ce vendredi 15 avril 2011 avec la signature des conventions tripartites de détachement par les agents dans chacun des GPM et celle de la nouvelle convention collective nationale unifiée et de l'accord sur la pénibilité qui lui est associé.

Pour le grand port maritime de Marseille (GPMM), c'est près de 400 agents qui ont témoigné de leur acceptation de rejoindre les manutentionnaires ou la filiale Fluxel. Les conventions tripartites entreront en vigueur, selon les terminaux, entre le 3 et le 31 mai prochains.

Le GPMM se félicite de cette avancée capitale qui va permettre l'exploitation rationalisée des terminaux, à l'image de ce qui se pratique dans les grands ports européens.

A Marseille Fos, les terminaux concernés par ce transfert d'activités sont :

- Les terminaux à conteneurs de Fos qui seront opérés par les sociétés Eurofos et Seayard ;
- Les terminaux minéralier et céréalier, par la société Carfos ;
- Les terminaux pétroliers de Fos et Lavera, par la société Fluxel, filiale du GPMM ;
- Le terminal à conteneurs de Mourepiane, par les sociétés Intramar et Intramar STS, filiale commune à Intramar et au GPMM.